



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 02 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 02 décembre à 19h00, le conseil municipal de la commune de Draveil, légalement convoqué le 26 novembre, s'est assemblé dans la salle du théâtre Donald Cardwell de Draveil, sous la présidence de Monsieur Richard PRIVAT, Maire.

Présents : 28

M. PRIVAT, M. ROUSSET, Mme JOURDANNEAU-FORT, M. BATTESTI, M. PHILIPPE, Mme BOUBY, M. GUIN, Mme HIDRI, Mme ARNAUD, Mme CHEVEREAU, M. SAINT-JULIEN, M. DAFI, Mme ZOURHDI, Mme TZAREWSKY, M. MABROUK, Mme PAYEUR, M. CHARDEY, Mme CHANARD, M. RAGUENES, M. GIOVANNACCI, Mme BREDIN, Mme BAUCE, M. PAQUET, Mme BELLAY, M. GUIGNARD, M. DAMERVAL, Mme BOERI-CHARLES, Mme LANDRAU,

Absents, Excusés, Représentés : 3

Mme DONCARLI représentée par Mme JOURDANNEAU-FORT, M. BARRANCO représenté par Mme BAUCE, Mme ALBORGHETTI représentée par Mme CHANARD,

Absents, Excusés, non Représentés : 4

Mme MATSA, M. CHARDONNET, M. BOUILLET, M. LEMAITRE,

La séance a été ouverte à 19h04 sous la présidence de M. PRIVAT, Maire, qui a fait l'appel.

Mme TZAREWSKY a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil municipal.

Les décisions ont été portées à la connaissance des conseillers municipaux présents.

M. LE MAIRE - Avant d'aborder l'ordre du jour, je vous informe que nous avons trois questions du groupe Transition Démocratique, Ecologique et Sociale. Question 1 : Grève en cours au sein des services municipaux, question 2 : Avenir du cinéma l'Orangerie, question 3 : Ile de Loisirs du Port aux Cerises

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du 03 octobre 2024 par les membres du Conseil municipal.

Puis, il procède à l'ordre du jour.

DCM 24-12-090 Recensement de la population 2025 : Recrutement des agents recenseurs, désignation des coordonnateurs communaux et fixation des rémunérations pour l'année 2025 des agents encourant à cette tâche

M. le Maire donne la parole à Mme BOUBY

Cette délibération concerne le recensement de la population qui aura lieu du 16 janvier au 22 février 2025. Pour cela nous avons besoin de recruter des agents recenseurs et de désigner des coordonnateurs communaux. On demande d'accorder les tarifs.

Approuvée à l'unanimité

Pour : 31

Abstention : 0

Contre : 0

DCM 24-12-091 Révision du droit de place annuel de stationnement des taxis**M. le Maire donne la parole à Mme BOUBY**

Il s'agit de relever le tarif annuel des droits de place des taxis. Ces tarifs n'ont pas évolué depuis 1994. Donc, on considère qu'une augmentation régulière de 2% aurait dû être appliquée tous les ans. En conséquence, on vous demande d'approuver les nouveaux tarifs de 100 € à partir du 1^{er} janvier 2025 pour une place de taxi.

M. DAMERVAL – Monsieur le Maire, nous allons nous abstenir sur cette délibération pour plusieurs points. D'abord, on considère que les taxis ont une contribution au service public. Ils contribuent aujourd'hui en termes de mobilité pour les personnes à mobilité réduite. Et lorsqu'on voit la dégradation du service public d'accessibilité pour les personnes handicapées, je pense que ce n'est pas la bonne année pour augmenter les tarifs quand on sait la contribution que peuvent apporter les taxis surtout au regard de la dégradation subie. Les taxis contribuent au service public de transport et ils ont une contribution aussi à destination des plus faibles et des personnes âgées. Je ne suis pas sûr que ce soit la bonne année encore une fois. Et puis, on le voit bien avec le PLFSS. Aujourd'hui, il y a une remise en cause aussi du caractère VSL pour les taxis. Et économiquement je ne suis pas sûr que ce soit le bon moment d'augmenter les tarifs pour les taxis. Donc pour ces raisons, nous allons nous abstenir sur cette délibération.

Approuvée à l'unanimité*Pour : 27**Abstention : 4 : M. GUIGNARD, Mme BELLAY, M. DAMERVAL, Mme BOERI-CHARLES**Contre : 0***DCM 24-12-092 Autorisation permanente et générale du comptable du trésor de procéder aux poursuites par voie de commandement****M. le Maire donne la parole à M. ROUSSET**

M. ROUSSET – Comme le permet le Code général des collectivités territoriales, nous passons par le comptable public pour recouvrer les sommes dues à la collectivité. Jusqu'en 2012, il fallait qu'à chaque fois l'autorité administrative donne l'autorisation pour qu'il y ait des procédures de recouvrement. Nous avons une délibération du 21 décembre 2016 qui autorise le comptable public à procéder aux poursuites de manière permanente à l'encontre des redevables des produits émis au profit de la commune. On fait beaucoup plus simple, le comptable public prend les mesures qu'il convient de prendre sans attendre l'autorisation de l'autorité administrative. Là, comme il y a eu changement de Maire et surtout changement de domiciliation du trésorier, on fait une mise à jour pour autoriser le comptable à procéder aux poursuites de manière permanente.

Approuvée à l'unanimité*Pour : 31**Abstention : 00**Contre : 00***DCM 24-12-093 Décision modificative n°1****M. le Maire donne la parole à M. ROUSSET**

M. ROUSSET – Donc là, je vous invite à prendre ce qui a été déposé sur table. Comme vous avez dû le voir, il y a une erreur d'impression. On vous avait mis la DM de 2023. Donc, nous ne sommes pas concernés par 2023 mais bien par 2024. Cette décision modificative, et bien pourquoi la passer ? Et bien, principalement pour le chapitre 12, c'est-à-dire une hausse des dépenses du personnel pour réinjecter 300 000 € tout d'abord, on a le versement de la prime du pouvoir d'achat exceptionnelle qui est sur l'exercice 2024 qui n'était pas prévue, qu'il faut intégrer dedans. Nous avons les indemnités pour les élections législatives avec une élection qui n'était pas du tout prévue suite à la dissolution. Nous avons aussi le travail qui a été fait par la Ville et qui était aussi un de nos engagements de retravailler le RIFSEEP et notamment l'IFSE. La Ville a fait le choix que tous les agents aient un IFSE au minimum de 100 €. Ce qui n'était pas le cas auparavant. Cette mesure a touché 262 agents. Donc c'était une vraie démarche de travail sur le RIFSEEP. Et du coup, cela prend effet au 1^{er} septembre 2024. Donc, nous devons l'intégrer. Nous avons aussi l'allocation chômage qui a été revalorisée au 1^{er} juillet 2024, l'augmentation du SMIC qui a aussi un impact qui était au 1^{er} novembre 2024, c'est une hausse de 2%. Nous avons aussi l'expansion du forfait mobilité durable. Donc là on est aussi très satisfait de cette mesure. Comme vous l'aviez vu, on avait augmenté, nous sommes à 300 € pour ce forfait. Nous avons une centaine d'agent, nous sommes aujourd'hui à peu près à 400 agents. Donc c'est important

qu'ils bénéficient du forfait mobilité durable. Et en investissement, on a un ajustement suite à un emprunt qui a été fait en septembre 2024. Ce qui est important de voir c'est que toutes ces sommes sont compensées par des crédits non consommés. Donc vous les avez sur le tableau principalement sur le chapitre 11, le fonctionnement avec le fonctionnement et on a la partie investissement.

M. GUIGNARD – Donc, même si l'on peut saluer le versement de primes exceptionnelles et les revalorisations obligatoires, nous pensons qu'il faille aussi agir de façon pérenne. Les personnels municipaux qui étaient en grève aujourd'hui, sont venus vous le rappeler. La question orale n°1 qui sera posée en fin de conseil traitera du sujet. Cette délibération vient en complément du cote du budget 2024 de notre collectivité. Nous voterons donc contre.

Approuvée à la majorité des suffrages exprimés

Pour : 27

Abstention : 0

Contre : 4 : M. GUIGNARD, Mme BELLAY, M. DAMERVAL, Mme BOERI-CHARLES

DCM 24-12-094 Admissions en non-valeurs de titres de recettes

M. le Maire donne la parole à M. ROUSSET

M. ROUSSET - Comme chaque année, la Ville doit prendre une délibération pour annuler des titres que nous ne pourrions jamais recouvrer. Donc, c'est une liste qui est faite en lien avec la Trésorerie de Draveil. Ce sont bien des sommes qui sont irrécouvrables et nous vous proposons l'annulation pour un montant total de 12 857,39 euros.

Approuvée à l'unanimité

Pour : 31

Abstention : 0

Contre : 0

DCM 24-12-095 Mandatement des dépenses d'investissement – Exercice 2025

M. le Maire donne la parole à M. ROUSSET

M. ROUSSET – C'est une délibération que nous prenons chaque année qui a son importance pour que la Ville puisse continuer de fonctionner. Nous avons le Code général des collectivités territoriales qui nous propose de prendre un quart des crédits et de les reporter sur l'année 2025 par rapport au budget de 2024. On inclut dedans bien-sûr la décision modificative et les virements de crédit. C'est une délibération très traditionnelle que toutes les collectivités doivent passer pour débiter l'année jusqu'à ce que nous ayons voté notre budget.

M. GUIGNARD – Juste notre position de vote. Nous ne sommes pas contre les dépenses à réaliser en début d'année mais nous voterons contre parce que ça fait aussi partie du budget et c'est un choix politique. Donc nous voterons contre.

Approuvée à la majorité des suffrages exprimés

Pour : 27

Abstention : 0

Contre : 4 : M. GUIGNARD, Mme BELLAY, M. DAMERVAL, Mme BOERI-CHARLES

DCM 24-12-096 GARANTIE D'EMPRUNT CDC HABITAT – Acquisition en VEFA de 9 logements au 244 Boulevard Henri Barbusse 91210 Draveil

M. le Maire donne la parole à M. ROUSSET

M. ROUSSET – C'est une délibération classique mais qui est importante. Vous savez que la Ville veut se porter à chaque fois garante pour l'acquisition pour des logements sociaux. Là, vous avez les articles L2252-1 et L2252-2 du Code général des collectivités territoriales qui précisent que les collectivités locales peuvent octroyer une garantie pour un emprunt souscrit pour les opérations de constructions, acquisitions ou améliorations de logements réalisées par des organismes d'habitation à loyer modéré. Là, dans le cas présent ce qui vous est proposé c'est une garantie d'emprunt pour financer un programme d'acquisition de 9 logements VEPA qui sont situés au 244 boulevard Henri Barbusse. Petite précision, le 244 c'était l'ancien garage Citroën si je ne me trompe pas. Donc, le prêt garanti pour 1 158 102 € comprend 7 lignes de prêt et est indexé sur le livret A. Donc, on a un prêt CPLS Complémentaire au PLS de 2023, de 98 499,00 € contracté pour une durée

de 40 ans. On a un prêt PLAI, de 185 071,00 € contracté pour une durée de 40 ans. On a un prêt PLAI foncier, de 186 994,00 € contracté pour une durée de 60 ans. On a un prêt PLS PLSD 2023, de 80 433,00 € contracté pour une durée de 40 ans. On a un prêt PLS foncier PLSD 2023, de 151 232,00 € contracté pour une durée de 60 ans. On a un prêt PLUS, de 215 605,00 € contracté pour une durée de 40 ans. Et on a un prêt PLUS foncier, de 240 268,00 € contracté pour une durée de 60 ans. Et donc, il est demandé à notre assemblée d'autoriser M. le Maire à signer la convention de garantie d'emprunt qui est avec la SOCIETE ANONYME D'HLM CDC HABITAT SOCIAL.

Approuvée à l'unanimité

Pour : 31

Abstention : 0

Contre : 0

DCM 24-12-097 Adhésion au CNAS pour la gestion de l'action sociale 2025

M. le Maire donne la parole à M. ROUSSET

M. ROUSSET – Comme vous vous souvenez, l'année dernière nous avons adhéré aussi au CIG et nous avons eu l'adhésion à Purelya. Nos agents nous ont remonté qu'au CNAS il y avait beaucoup plus d'avantages notamment en billetterie et autres. Depuis, il y a eu de nouveau un appel d'offres comme chaque année. Cette fois-ci, après analyse des offres par la direction ressources, c'est le prestataire CNAS qui est retenu. Ce que nous avions précédemment. Or ce sont les offres de billetterie et de vacances qui sont attendues. Donc c'est le CNAS qui pour nous était la meilleure offre et qui permettra quand même de favoriser le pouvoir d'achat. A noter que ce qui faisait défaut au CNAS c'est que nous n'avions pas de permanence auparavant. Désormais, il y aura plusieurs permanences avec le SRH. Ce serait de façon mensuelle je crois, à vérifier. Nos agents pourront venir voir le SRH mais aussi et surtout le CNAS. Donc, ça c'est une demande que nous avons parce que nous ne l'avions pas dans le précédent accord que nous avons avec le CNAS. Plurelya, nous l'avions. Quand nous serons avec le CNAS, nous aurons des permanences. Après, le régime est le même. C'est tous les personnels bénéficiant de l'action sociale qui ont un emploi permanent, titulaires, stagiaires, contractuels, alternants, apprentis, les retraités du personnel communal qui peuvent y adhérer. L'adhésion est annuelle et à partir du 1^{er} janvier de chaque année. Il est proposé au Conseil municipal de confier la gestion des œuvres sociales au CNAS et adhérer à l'organisme.

Approuvée à l'unanimité

Pour : 31

Abstention : 0

Contre : 0

DCM 24-12-098 Modification du tableau des effectifs

M. le Maire donne la parole à M. ROUSSET

M. ROUSSET – on est toujours dans les délibérations traditionnelles. Dès qu'il y a un mouvement, nous devons passer le tableau des effectifs. Là encore, un grand bravo car c'est suite à la réussite d'un concours. Nous allons créer un emploi d'ATSEM principal 2^{ème} classe à temps complet. Vous pourrez observer qu'il n'y a pas de retrait du poste. Le poste d'ATSEM restera et sera redistribué. Et puis pour la filière d'enseignement, c'est une modification. Alors ce n'est pas pour les besoins du service enfance mais c'est pour l'EMAP. C'est la création d'un emploi d'assistant artistique à temps non complet à 14 heures 30 qui est parti dans le 77. Donc, il y avait 8 heures qui devaient être reprises par un autre enseignant et donc nous avons créé ce poste. Nous proposons cette modification du tableau des effectifs.

Approuvée à l'unanimité

Pour : 31

Abstention : 0

Contre : 0

DCM 24-12-099 Fixation du montant des charges liées aux logements communaux ne possédant pas de compteur individuel

M. le Maire donne la parole à M. ROUSSET

M. ROUSSET – comme vous le savez, chaque année on présente au Conseil municipal la liste des logements qu'il y a dans la Ville. Il y a des logements qui ne possèdent pas de compteurs individuels. Il faut une

revalorisation. Il vous est proposé d'appliquer une augmentation des charges des forfaits de chauffage et d'électricité à hauteur de 5% par an au lieu des 2% sur une période de 2 ans au lieu de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2025.

Approuvée à l'unanimité

Pour : 31

Abstention : 0

Contre : 0

DCM 24-12-100 Convention d'occupation temporaire du domaine public entre la commune et la société « Stations-e » ayant pour objet la mise à disposition par la Ville d'emprises foncières pour l'installation de stations multi-services

M. LE MAIRE - La Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine a signé en février 2020 une convention d'engagement avec « Stations-e », pour le déploiement de stations multiservices sur le territoire communautaire. La présente convention a pour objet la mise à disposition par la Ville d'emprises foncières au bénéfice de Stations-e pour l'installation de 6 stations multiservices à destination du public proposant notamment le service de recharge des véhicules électriques et possiblement, des services additionnels comme notamment des services de livraisons. Chaque implantation fera l'objet d'une autorisation d'occupation du domaine public. L'occupation du domaine public est soumise aux droits de voirie. Pour l'implantation d'une borne, les tarifs appliqués seront les suivants : une part fixe minimum de 50 €/m² (soit 300€ pour l'emplacement de la station de 6m²) et une part variable de 0.02€ par Kilowattheure fourni par l'opérateur au-delà des 300€ fixe minimum par emplacement. Il s'agit d'approuver le principe d'installation de bornes Multi Services sur la ville de Draveil.

M. GUIGNARD – Oui, en commission on a soulevé le problème qu'il n'y avait que 5 emplacements de prévu dans la délibération. Sur la note explicative, on parle de 6 bornes. Sur la délibération également. Donc, on vote pour 5 bornes ou pour 6 bornes ?

M. LE MAIRE – On parle de 5 bornes, je vous le confirme. Effectivement, il y en a déjà 3 qui vont être mises en place prochainement.

Approuvée à l'unanimité

Pour : 31

Abstention : 0

Contre : 0

DCM 24-12-101 Convention de services partagés – Ville de Draveil / Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine – Compétence balayage

M. LE MAIRE - Conformément aux dispositions de l'article L 5216-5 du Code général des collectivités territoriales, dans le cadre du transfert de la compétence balayage, le Val d'Yerres Val de Seine ne disposait pas des moyens humains et techniques nécessaires à la gestion organisationnelle de cette compétence. La convention repasse à la Mairie cette délégation et prévoit un versement de 225 000 euros pour la régularisation de cette procédure.

Approuvée à l'unanimité

Pour : 31

Abstention : 0

Contre : 0

DCM 24-12-102 Convention de remboursement d'entretien et de gestion des équipements occupés par la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres Val de Seine

M. LE MAIRE – Comme vous le savez, nous avons une convention pour certains bâtiments qui se trouve sur la commune. Nous avons le Centre social sur les Bergeries, la médiathèque, un bâtiment sur les Mazières qui est mis à disposition de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine. Cela pour un montant de 4 751 €/an pour la mise à disposition des bâtiments à la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine.

Approuvée à l'unanimité

Pour : 31

Abstention : 0

Contre : 0

DCM 24-12-103 Convention de mise à disposition d'un terrain sportif et d'une salle de boxe sis rue du Chemin Vert à Draveil

M. LE MAIRE - Conformément à ses statuts, la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine exerce la compétence relative à la politique de la Ville. Afin de promouvoir et développer les activités sociales et sportives sur le quartier, la commune de Draveil accepte de mettre à disposition de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine la parcelle AK n°211 située dans le quartier des Bergeries ainsi qu'une salle située au rez-de-chaussée du bâtiment de la crèche située au 1 Allée des Ecoles. Cette mise à disposition à titre gracieux a pour objectif de développer l'animation et la coordination des dispositifs de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que les dispositifs locaux de prévention et de délinquance. Donc on vous demande d'approuver la convention de mise à disposition d'un terrain sportif et d'une salle de boxe sis rue du Chemin Vert.

Approuvée à l'unanimité

Pour : 31

Abstention : 0

Contre : 0

DCM 24-12-104 Droits de voirie et de stationnement

M. LE MAIRE - Les articles L2121-29 et L2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales et les articles L2122-1, L2125-1 et L2125-3 du Code général de la propriété des personnes publiques précisant que toute occupation ou utilisation du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance et que la redevance due pour l'occupation ou l'utilisation du domaine public tient compte des avantages de toute nature procurée au titulaire de l'autorisation. Vous avez tous reçu le tableau avec les tarifs proposés, applicables à compter du 1er janvier 2025. Sont exonérés des droits de voirie les associations, particuliers ou commerçants apposant des jardinières et des bacs contribuant à la végétalisation de l'espace public et les chantiers passés dans le cadre des contrats de la commande publique pour le compte de la Ville de Draveil ou pour le compte du SyAGE. Il vous est proposé de fixer les nouveaux tarifs liés aux droits de voirie et de stationnement au regard des occupations du domaine public les plus récurrentes sur le territoire communal. Il s'agit de fixer les tarifs suivants liés aux occupations du domaine public communal à compter du 1er janvier 2025 :

MME BOERI-CHARLES – Le projet comporte de nouveaux tarifs : Implantation de bornes de recharge pour véhicule électrique ; Implantation de consigne automatique ; Implantation de plots bétons. Nous notons cette innovation : c'est une bonne chose de mettre un prix sur ces nouvelles mises à disposition de l'espace public. Ce n'est pas évident de fixer un prix, nous ne sommes pas la seule commune à débiter en la matière. Nous prenons donc acte de votre décision de fixation du prix. Il nous faudra être collectivement attentifs aux évolutions dans ce domaine : combien doit-on faire payer les acteurs ? pour quel impact sur les services aux habitants ? au travers de quelles politiques publiques d'incitations ou de freinage à certaines évolutions ? A suivre, donc. Pour aujourd'hui : abstention de notre part.

Approuvée à l'unanimité

Pour : 27

Abstention : 4 : M. GUIGNARD, Mme BELLAY, M. DAMERVAL, Mme BOERI-CHARLES

Contre : 0

DCM 24-12-105 Rapport annuel d'activité - Exercice 2023 du Syndicat Mixte Orge Yvette Seine (SMOYS)

M. le Maire donne la parole à M. ROUSSET

M. ROUSSET – Comme vous le savez, nous sommes adhérents au SMOYS. Là, nous ne prenons pas part au vote c'est juste prendre acte que vous avez connaissance du rapport du SMOYS. C'est le rapport du SMOYS 2023. Très très rapidement : il y a eu une réorganisation au sein du SMOYS. Les compétences sont toujours relatives au service public de distribution d'électricité. Après, vous avez une grosse partie qui concerne les IRVE. C'est pour les recharges des véhicules électriques. Là, le SMOYS a fait de très grosses

opérations. Vous verrez dans le rapport, il est marqué les villes qui ont le plus de recharges sur les bornes du SMOYS. Nous à Draveil, nous avons d'autres bornes que le SMOYS. Ce qui est important de savoir c'est que le SMOYS fait beaucoup d'opérations notamment sur la partie verte du Département. Donc c'est toutes nos petites communes dans l'Essonne qui sont toutes équipées d'IRVE. En tout cas, le SMOYS fait un maximum. Il y a aussi une compétence qui se développe plus sur 2024 où le SMOYS a aujourd'hui une grosse expertise sur les panneaux photovoltaïques. Il y a eu déjà plusieurs communes dans le sud de l'Essonne qui ont été équipées avec de très bons résultats. Ce qui est important de noter c'est que le SMOYS est là aussi pour aider les communes, en intervenant avec ces ingénieurs. Il y a eu une grosse restructuration pendant l'année 2023 qui s'est poursuivie sur l'année 2024 à l'initiative du Président Xavier DUGOIN pour justement redonner au SMOYS les missions qu'il avait. Missions qui sont d'aider toutes les villes et d'aller au-delà de simplement délivrer des subventions. Maintenant le SMOYS c'est aussi l'enfouissement de réseaux A Draveil, ce n'est pas le SMOYS qui enfouit mais nous avons en tout cas reçu grâce au SMOYS des subventions. Nous pouvons prendre pour exemple sur 2023, la rue des Sources et la rue des Oiseaux.

PREND ACTE

DCM 24-12-106 Rapport annuel d'activité - Exercice 2023 du Syndicat Mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du bassin versant de l'Yerres (SyAGE)

M. le Maire donne la parole à Mme JOURDANNEAU-FORT

MME JOURDANNEAU-FORT – Je vais vous présenter en quelques mots le rapport du SyAGE comme il se doit d'être présenté au Conseil municipal. Pour vous résumer ce rapport, il faut savoir que Draveil bénéficie directement des actions du SyAGE dans le cadre de ses quatre compétences qui sont : l'assainissement des eaux usées, la gestion des eaux pluviales, la GEMAPI et la mise en œuvre du SyAGE avec les coordinations des projets liés à la qualité des eaux. Pour vous redélimiter le périmètre de l'action, le SyAGE couvre le bassin versant de 1 100 km² et regroupe 28 communes. Alors, plus précisément, nous allons vous présenter quelques financements juste liés à la Ville de Draveil. Je remercie Sylvie DONCARLI qui m'a aidé à préparer cette présentation et ce rapport. Elle n'a pas pu être là parmi nous ce soir et je reprends effectivement la présentation de ses dossiers. Alors le financement lié à Draveil pour la GEMAPI est réparti avec une contribution de 11.92/habitant. Vous avez la gestion des eaux pluviales à 38€80/habitant. La redevance d'assainissement SUEZ 0,40€ du m³ et la mise en œuvre du SyAGE à 0,32€ par habitant. Je vais vous décrire quelques actions spécifiques et quelques chiffres clés pour vous montrer l'importance des actions réalisées. Il y a eu 228 contrôles de séparabilité des eaux usées et pluviales effectués sur la commune. Vous avez eu 42 mises en conformité des branchements particuliers, 102 demandes traitées pour les travaux. Vous avez 61 branchements neufs réalisés et puis des travaux majeurs également sur les réseaux avec la restructuration des eaux pluviales sur le bassin versant rue Paul Lafargue et l'avenue du Bois, la réhabilitation des réseaux avant la réfection de la rue du Marais, la rue Gibraltar avec le remplacement de 4 branches, la création de 2 avaloirs. Vous avez des réseaux d'eau usée pour la rue des Pâquerettes avec la création de 7 branchements boulevard Henri-Barbusse, l'avenue de la Fosse aux Carpes avec un entretien pour 14 000 €. Les travaux de consolidation de la digue de la Fosse aux Carpes, c'est un énorme travail entrepris avec un coût total de 2.5 millions d'euros avec une contribution des partenaires suivants : Agence des espaces verts pour 170 000 €, l'Etat avec son fond de prévention des risques naturels majeurs pour 757 728 € et le Conseil départemental pour 792 429 €. Vous avez aussi vu des travaux de mise en place d'écrans étanches en béton et de la végétalisation qui est en cours pour protéger la biodiversité. Les enjeux environnementaux à Draveil sont les suivants : d'abord, préserver les milieux naturels avec le nettoyage des berges en 2023, 25 tonnes de déchets ont été ramassés sur les liaisons vertes. Vous avez les pollutions traitées : 38 cas et donc 2 sur la commune. Et la gestion des risques d'inondation avec un projet tel que la re naturalisation des berges de l'Yerres et l'extension de la zone d'expansion des crues. En conclusion, les perspectives : les efforts sur les réseaux et la prévention des inondations à Draveil comme un exemple d'intégration des priorités environnementales et sécuritaires dans la gestion urbaine et les travaux de la digue de la Fosse aux Carpes et les investissements massifs dans les réseaux renforce la résilience face au réchauffement climatique. Cette synthèse vous a été présentée d'une manière succincte mais vous avez le rapport complet qui vous a été fourni dans les pièces.

M. LE MAIRE – Je dois remercier le SyAGE pour les travaux qu'ils ont effectués. Il y a un peu plus de 15 millions d'euros de travaux qui ont été réalisés en quelques années. Et vous remarquerez que l'on a beaucoup moins de problème d'inondation dans les rues suite à cela. Je les remercie chaleureusement pour les travaux qu'ils ont fait.

PREND ACTE

DCM 24-12-107 Servitudes actives et/ou passives nécessaires sur la parcelle cadastrée N38, sise route forestière de Saint Sauveur (modification de la désignation et de la consistance des fonds servants et dominants)

M. le Maire donne la parole à Mme JOURDANNEAU-FORT

MME JOURDANNEAU-FORT – Là, il s'agit simplement d'une régularisation administrative d'acte notarié entre l'APHP et l'institut du Val Mandé puisque l'APHP a cédé à l'institut du Val Mandé des parcelles. Et donc il s'agit tout simplement de renuméroter ces dites parcelles. Je vous laisse la lecture de la note explicative. C'est juste un acte juridique.

Approuvée à l'unanimité

Pour : 31

Abstention : 0

Contre : 0

DCM 24-12-108 Prescription d'une procédure de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Draveil par déclaration de projet dans le cadre d'un projet plurifonctionnel de valorisation du site de l'ancien hôpital Joffre

M. le Maire donne la parole à Mme JOURDANNEAU-FORT

MME JOURDANNEAU-FORT – Je vais procéder de la même manière. Je vais vous redonner le contexte avec quelques éléments descriptifs. A Draveil, au cœur d'un espace naturel qui est plutôt unique, l'ancien hôpital Joffre est fermé depuis 2018. Mais voilà, il attend une nouvelle vie parce que c'est un site de 8 hectares qui mène l'architecture avec des bâtiments remarquables. Je parle du sanatorium de 1931 et des constructions de l'architecte Maurice NOVARINA en 1966. Ces bâtiments sont situés dans un environnement boisé et constituent une opportunité rare. Dans une démarche de revalorisation du patrimoine, l'APHP étant propriétaire de ces lieux, a lancé début 2023 un appel à projet ambitieux pour redonner du sens et de l'utilité à cet espace. Alors, la Ville de Draveil a affirmé sa volonté de préserver l'identité patrimoniale et naturelle de ce site tout en y développant un projet d'avenir. Donc, ce projet doit le respect du cadre de vie des riverains tout en offrant des équipements de qualité et une ouverture vers la forêt domaniale de Sénart. Parmi les propositions, c'est le projet porté par le groupe Pichet qui a été retenu. Ce programme propose une réinterprétation des bâtiments existants pour en faire le cœur d'un nouveau quartier durable. Alors, ce projet, il est très ancien si je refais un petit peu l'historique. Il y a une vingtaine d'années, on parlait d'un premier projet avec démolition complète et reconstruction de 700 logements. Puis en 2009, un nouveau projet émergeait avec toujours une démolition complète et la reconstruction de 360 logements. Mais, grâce à l'impulsion de la Ville, l'APHP est maintenant passée à un projet maîtrisé de conservation et de réhabilitation des bâtiments. Donc, ce qui est proposé dans le futur quartier devrait inclure une résidence seniors d'environ 100 unités d'hébergements, des logements accessibles à la propriété et des logements sociaux. Pour un total de 150 logements avec quelques petites maisons et un collectif avec 30% de logements sociaux, une structure hôtelière, des commerces et des services de proximité accessibles à tous les habitants du quartier qui donnera enfin un peu de vie sur ce quartier lointain du centre-ville de Draveil. Et puis aussi un équipement public qui fera l'objet d'une concertation globale quant à sa destination. Alors, des engagements sont forts pour l'environnement et le cadre de vie pour garder l'âme de ce site. Alors ce projet se distingue par deux priorités essentielles. D'abord, préserver le patrimoine architectural et naturel. Je vous l'ai dit, un grand architecte avait construit ces bâtiments et nous tenons à les préserver. Et puis les bâtiments initiaux seront réhabilités et mis en valeur. Vous avez ensuite un renforcement des espaces naturels par des plantations et une re-naturalisation des sols. Et puis, dans un deuxième temps, limiter les impacts sur le voisinage car, effectivement quand on ne détruit pas complètement pour reconstruire, quand on fait une intervention minimale sur le site, et bien on limite les nuisances, la pollution. Donc, c'est une réhabilitation qui abaisse également le coût carbone du projet. En termes de flux, je rappelle qu'à l'époque, l'hôpital, nous avions 600 résidents et 700 personnels pour les allées et venues avec les livraisons de surcroît. Donc, ce projet nous semble tout à fait s'intégrer dans un flux maîtrisé. Et puis, vous avez également cette intégration harmonieuse de l'environnement boisé dans le cadre de la forêt de Sénart qui reprend, j'insiste, les parcelles déjà existantes. Ce projet va bien au-delà du site de l'hôpital, il va contribuer à redynamiser le quartier de Champrosay grâce à cet espace de vie modernisé. Et en réhabilitant le site emblématique, et bien c'est tout un pan du patrimoine local qui va renaître avec une vision durable et respectueuse. Enfin, pour les riverains, nous évitons la peur des squats qui sont déjà d'actualité, le vandalisme, le paintball sauvage et surtout l'effondrement des structures. Et nous offrons ainsi la possibilité de vivre dans le quartier avec une offre de service qui n'existait pas jusqu'à présent. Pour s'assurer que le permis de construire soit compatible dans le cadre du PPAD, il faut ajuster

le plus haut projet de la procédure de mise en compatibilité pour une déclaration de projet dans le cadre de la revalorisation du site de l'ancien hôpital Joffre. Et donc c'est l'objet de cette délibération, la procédure et l'objectif de la délibération suivante avec la mise en compatibilité de plus la création d'une orientation d'aménagement et de programmation. L'évaluation environnementale complète dans le cadre du projet urbain avec ensuite une concertation publique avec la diffusion d'information. Alors, les publications dans le journal municipal, le Vivre à Draveil ou une lettre du Maire, la mise en ligne d'une présentation du projet sur le site internet de la Ville, la création d'un dossier de présentation consultable par les habitants tel que vous l'avez reçu, M. GUIGNARD puisque vous en aviez fait la demande et nous vous l'avons fait parvenir, la dernière version, mise à disposition en Mairie également un registre qui présentera également ce même document qui sera ouvert pour recueillir les remarques et les observations du public. Et cette consultation se tiendra à partir du présent Conseil jusqu'au 31 janvier 2025 inclus. Vous avez également la possibilité d'avoir les observations qui peuvent être envoyées par mail sur bal-urba@mairiedraveil.fr. c'est un projet ambitieux qui s'inscrit dans une démarche de rénovation urbaine maîtrisée qui respecte un cadre environnemental qui répond aux attentes des habitants tout en redonnant un dynamisme à ce site historique.

M. DAMERVAL – C'est positif de donner une nouvelle vie à ce quartier. Je lis dans le dossier que cela va respecter les espaces forestiers... Le seul problème c'est que nous avons été obligés de vous demander ce fameux dossier à publier que vous avez envoyé aujourd'hui à 16h34 pour l'enquête publique et que ce dossier d'enquête publique avait sa place à destination des élus lorsque vous nous avez transmis le dossier. C'est dommage de ne pas l'avoir transmis car quand on regarde le dossier d'enquête publique, en fait, on commence à voir quelques points qui ne correspondent pas aux jolis mots que vous nous donnez maintenant. Quid de la question de l'hôtellerie ? Et ce n'était pas dans la note explicative que nous avons reçu notamment sur les espaces construits par rapport à l'hôtellerie, le détail de la création du service public. Nous n'avons pas de détail nous n'avons pas de début de commencement de financement. Peut-être pourriez-vous nous dire dans un plan pluriannuel d'investissement ce qu'il va y avoir comme espace public sur cet espace. Qui sont aujourd'hui les co-financeurs du projet Pichet et qui seront les co-financeurs de l'espace public. Peut-être pouvez-vous nous dire ce que vous avez prévu en termes de transport et ce que vous avez prévu en termes de commerces ? Est-ce que nous aurons à peu près la même réalisation que la ZAC avec des commerces de bouche qui aujourd'hui, on ne va pas dire rendent la ZAC forcément très accueillante surtout en plus quand on y installe des pompes funèbres. Mais tout de même, vous nous avez vendu cette ZAC comme étant un élément attractif pour la Ville. Et aujourd'hui, on ne peut pas vraiment dire que la ZAC soit un énorme succès surtout quand on voit le nombre de commerces inoccupés dans cette ZAC. Qui seront aujourd'hui les gens qui gèreront ces commerces ? Quels seront les loyers qui seront proposés sur ces commerces ? Quelle est l'offre d'hôtellerie que vous allez proposer sur cet espace ? En fait, tout cela je pense que l'on aurait pu l'avoir dans le dossier et après on va parler d'artificialisation, on va parler de PAAD. Vous nous avez parlé du SyAGE... En fait ce qui manque c'est aussi une réunion publique où est lié des citoyens draveilloises et draveillois qui puissent venir discuter avec vous sur la question des développements sur cet espace. Cela aurait été bien de pouvoir prévoir plus en amont, d'avoir des temps de discussion. Tout ça, nous ne l'avons pas dans la délibération. Dans une délibération, vous donnez des informations où l'on doit voter, ces informations doivent être présentes parce que l'on ne peut pas voter sur du vide comme ce que vous nous avez proposé dans la note explicative. On ne peut pas recevoir un dossier aussi conséquent à 16h38 pour un conseil municipal à 19h.

MME JOURDANNEAU-FORT - Merci M. DAMERVAL, vous visez à semer le doute. Nous sommes en concertation et non pas en consultation publique. Nous allons démarrer les consultations publiques. Chacun aura libre choix de s'exprimer pendant à peu près neuf mois. Donc, laissez le temps au temps. Ceci est maintenant la décision pour l'acceptation de la modification comme il a été expliqué. La consultation publique viendra ensuite. Donc vous avez reçu ces documents, ces documents, vous aurez tout loisir de les éplucher et de faire vos commentaires. Encore une petite chose, l'offre hôtelière, elle est écrite. Une offre hôtelière avec 80 chambres environ. C'est prévu pour être un Radisson Blu. Tout est expliqué dans le document. Vous avez à peu près 9 mois maintenant pour en prendre connaissance.

M. BATTESTI – Je voulais juste faire une petite précision. C'est que tout le monde est bien en conscience que pour l'hôpital Joffre, nous sommes décisionnaires de rien. Nous sommes « juste » ceux qui devons faire les choses dans un sens ou dans un autre. C'est à dire que quand il y a des choses burlesques qui sont proposées, on siffle la fin de la partie et on dit que ce n'est pas comme ça que cela fonctionne et cela ne fonctionnera pas comme ça à Draveil. Le propriétaire foncier c'est l'APHP. Nous nous sommes là pour la bonne tenue de l'ensemble. C'est-à-dire ce que nous voulons, ce que nous pouvons tolérer, ce que nous ne tolérerons pas. Et ça c'est quelque chose qui est très important.

Approuvée à la majorité des suffrages exprimés

Pour : 27

Abstention : 0

Contre : 4 : M. GUIGNARD, Mme BELLAY, M. DAMERVAL, Mme BOERI-CHARLES

DCM 24-12-109 Rapport de suivi de l'artificialisation des sols de la commune de Draveil

M. le Maire donne la parole à Mme JOURDANNEAU-FORT

MME JOURDANNEAU-FORT – Avant toute explication, je précise que nous parlons du ZAN (Zéro artificialisation nette des sols). C'est une mesure qui vise à arrêter et à fixer en 2050 l'arrêt de l'artificialisation. M. DAMERVAL, je ne confonds pas artificialisation et renaturation et désimperméabilisation. Voilà, je tiens à vous le préciser. Donc c'est la première fois que l'on a un document de ce type avec des paramètres qui sont malheureusement incomplets. Pour vous redéterminer un peu le contexte de ce rapport, c'est une première étape dans le suivi de l'artificialisation des sols qui est basé sur les données fournies par l'observatoire national de l'artificialisation et le portail « mon diagnostic artificialisation ». Ce sont des rapports qui ont été faits automatiquement avec des drones et l'intelligence artificielle. C'est pour cela que certaines données sont issues de calculs à distance qui n'ont pas été vérifiées sur le terrain. Ce qui a entraîné des erreurs ou des interprétations incorrectes. Par exemple, vous avez une zone qui est classée artificialisée qui correspond en réalité à des jardins potagers sans construction. Alors ces divergences seront bien sûr précisées. Nous sommes la Ville la moins artificialisée du Nord de l'Essonne. Alors, quelques données chiffrées entre 2011 et 2023. Draveil a artificialisée moins de 0.7% de son territoire avec une progression maîtrisée de 1.8% sur 12 ans. En comparaison avec les communes voisines, Draveil se distingue par une consommation très limitée. Pour vous redonner un chiffre, Draveil se situe à la 39% de l'artificialisation hors jardins et jardins familiaux puisque malheureusement dans les calculs, les jardins et jardins familiaux rentrent dans le compte de l'artificialisation. Ce qui veut dire que Draveil est bien plus vert encore au-delà de ce pourcentage. Ce dont nous nous réjouissons tous. Nous avons un PLU protecteur. Dès 2019, le PLU a renforcé la préservation des espaces naturels avec les berges de la Seine, la forêt de Sénart, l'Île de loisirs. Et nous avons donc contribué à un développement raisonné. Donc Draveil s'engage bien sûr pour la maîtrise du ZAN à horizon 2050. Dans le rapport, vous avez pu voir qu'il y a un pic en 2019 et donc ce pic 2019 est dû à la construction du FAM (Foyer d'accueil médicalisé) qui se situe à Champrosay à côté de l'hôpital Joffre. C'est un pic exceptionnel qui résulte de la construction d'un équipement d'intérêt public. Pour accueillir des personnes en situation de handicap vieillissantes ou psychique. C'est une des rares artificialisations significatives. Donc sur cette période et comme vous le savez, la Ville de Draveil tient à avoir une offre complète pour pouvoir proposer dès le 1^{er} jour de la vie jusqu'au dernier tout type de solution d'accueil pour les personnes qui en auront besoin. Cette offre d'un EAM vient compléter toute l'offre que nous pouvons proposer à Draveil. Ce projet valorise les besoins sociaux, il était essentiel à nos yeux.

Maintenant je passe à la désartificialisation et le projet écologique donc projet maîtrisé, projet concret de renaturation. Donc je sépare plusieurs points. Vous avez la désartificialisation des cours des écoles Pierre et Marie Curie et Mazières. Vous avez l'aménagement devant la crèche de la rue du Marais et les cimetières qui ont également été cette fois-ci renaturés. La création de la rue du Repos avec des aires de jeux et des plantations d'arbres sur une partie renaturée et une partie désimperméabilisée. M. DAMERVAL, vous ne pouvez pas dire que nous n'avons pas renaturalisé une partie de cette espace. Projet de ferme pédagogique en cours pour sensibiliser à la biodiversité. Et puis, je tiens à le souligner aussi le refus de projet inadapté qui montre notre volonté de respecter notre engagement. Draveil a refusé à 4 reprises un projet de construction de 70 à 100 logements en centre-ville sur une parcelle de 4 000 m² préférant une alternative plus verdoyante et cohérente avec son PALU. La digue de la Fosse aux Carpes protégée tout en renaturant. Là encore, la digue était nécessaire pour protéger les habitants des inondations et elle était même urgente. Elle a été construite avec une renaturation complète réalisée après les travaux et avec une intégration paysagère. Donc ce projet illustre l'engagement, à combien la sécurité des habitants avec le respect de l'environnement. Enfin, concilier les attentes de l'Etat avec les habitants et bien c'est la partie la plus difficile puisque nous avons ici des pressions contradictoires. Et de plus en plus d'ailleurs d'institutions font état de ce problème puisque l'Etat impose aux communes franciliennes de construire davantage menaçant de refuser le PLU s'ils ne génèrent pas assez de logements. Alors la vision de Draveil elle est toute notre puisque nous refusons une urbanisation verticale des tours. Elle est incompatible avec son identité et nous défendons un tissu urbain maîtrisé, harmonieux et durable. Une politique est donc équilibrée et durable. Et en résumé, Draveil démontre qu'il est possible de concilier la protection de l'environnement, la sécurité des habitants avec un aménagement responsable, une consommation minimale d'espace naturel et des projets compensatoires ambitieux et la commune reste exemplaire au sein de la Région.

M. DAMERVAL – Nous choisissons un PLU et ce PLU est opposable. Pourquoi aujourd'hui, venir mettre des arguments disant que ce contrôle du PLU ne serait pas un choix fait par la commune. Je trouve vos derniers propos discriminants pour les ensembles de notre ville. Ce n'est pas parce que l'on vit dans un ensemble, parce que l'on vit dans des tours que la qualité de vie doit être au rabais. Je rappelle qu'il y a aujourd'hui dans notre ville des quartiers qui ont le droit aussi d'avoir une forme de qualité de vie que vous jugez puisqu'on l'entend bien dans vos propos comme étant moindre que la chance que nous avons de vivre entre Seine et forêt avec une base de loisirs. Alors, oui on a la chance d'être sur un territoire peu urbanisé parce que nous avons la chance d'avoir une forêt et de se situer dans un contexte plus que favorable. Je vois dans cette délibération quelques points positifs à commencer par la pédagogie. Vous avez appris les mots désartificialisation, renaturation et désimperméabilisation c'est déjà un énorme plus. L'objectif de zéro artificialisation nette à l'horizon 2050 et la réduction de moitié d'ici à 2031 s'aligne sur les engagements environnementaux et nationaux internationaux notamment en matière de biodiversité, de lutte contre le réchauffement climatique. Je lis une démarche de protection des espaces naturels dans un document avec des mesures que vous estimez concrètes comme le classement en zone naturelle et la préservation des espaces boisés. Mais alors pourquoi avoir détruit des espaces de vie des pipistrelles et pourquoi avoir mis des parkings là où il y avait des jardins familiaux. Néanmoins, on se retrouve quand même avec des parkings supplémentaires et c'est vrai que les parkings c'est l'avenir selon votre présentation. Malheureusement la présentation que vous nous faites est un peu trop générale gagnerait à inclure des analyses plus détaillées des politiques publiques ou des projets plus spécifiques ayant contribué aux évolutions. La stratégie de désartificialisation est floue, à considérer qu'il y en ait une d'ailleurs. Et s'il y en a une, on ne peut pas vraiment dire que les draveillois y soient réellement associés. On ne peut pas dire que dans les documents de la ville on trouve régulièrement des informations sur ce point. Vous avez cette chance, 2019 a été une année exceptionnelle, ce qui permet de gagner quelques espaces d'artificialisation de 2020 à 2050 puisque les 10 années de référence étaient 2010-2020. Ça vous permet grâce à 2019 d'avoir 50% d'artificialisation possible sur la période 2020-2030. C'est assez bien joué que cela soit tombé en 2019 mais pour quel intérêt ? Peut-être aller travailler sur l'artificialisation d'une zone comme un ancien hôpital où on veut mettre un hôtel ? Il faudrait travailler sur le renforcement de la désartificialisation, intégrer des actions beaucoup plus concrètes que ce que vous voulez bien nous dire, améliorer la transparence et la pédagogie, créer des outils de suivi à proprement parler et prévoir des budgets spécifiques. Il n'y a aucune allocation de ressource financière sur ce point et c'est vraiment dommage.

Approuvée à l'unanimité

Pour : 31

Abstention : 0

Contre : 0

DCM 24-12-110 Prêt de salles aux associations à titre gratuit

M. le Maire donne la parole à Mme JOURDANNEAU-FORT

MME JOURDANNEAU-FORT – Il s'agit comme à chaque fois de prêt de salles à titre gracieux pour nos associations qui doit faire l'objet d'un examen en Conseil municipal. Et là, il vous est demandé de bien vouloir accorder le prêt d'un local de stockage à titre gratuit pour l'association PAKAP pour des causes d'urgence et afin que le déménagement de l'association ait lieu dans de bonnes conditions. La décision a été prise par M. le Maire d'anticiper la signature et la convention est présentée au Conseil municipal afin de régulariser la situation et permettre à Monsieur le Maire de signer la convention de prêt et leurs annexes ainsi que tout document y afférent.

MME BOERI-CHARLES - L'approbation de la convention ne pose pas de pb, il s'agit de formaliser une occupation qui a déjà débuté fin octobre. Il fallait bien en effet trouver un espace pour l'association PAKAP, à qui il a été indiqué que le local mis à dispo depuis 2018 devait être réattribué aux espaces dédiés à la politique de la ville aux Mazières. Le retour de ce quartier en quartier prioritaire est une très bonne chose, mais vous connaissez la maxime, c'est toujours dommage de déshabiller Paul pour habiller Jacques... L'espace que vous avez mis à disposition de PAKAP depuis ne peut être qu'une solution provisoire. Il n'est destiné qu'au stockage (et même pour le stockage c'est limité car pas d'électricité et pb d'humidité). Il n'est pas habilité à recevoir du public. Or l'asso PAKAP a pour habitude, et entend continuer, d'organiser des événements en recevant le public : enfants et familles. Cette association fait partie de la vie de notre ville, avec notamment la journée annuelle du KAPDAY. Il est donc important qu'elle puisse retrouver au plus vite un local adapté à son activité. Pouvez-vous nous dire quel sera le nouveau local pérenne et sous quel délai il sera fourni ?

M. LE MAIRE – J'ai reçu l'association PAKAP concernant le fait qu'il fallait que je leur donne un local de stockage étant donné que nous sommes dans le cadre de la Politique de la Ville. Nous avons eu des subventions. Nous allons effectivement faire de nouveaux projets sur les Mazières, des projets très importants d'ailleurs pour la population. Et il me fallait récupérer ces locaux dans ce cadre-là. Je leur ai proposé un local de stockage qui se trouve rue Pierre Brossolette en leur disant, qu'effectivement j'étais toujours à leur écoute et verrai par la suite pour leur trouver un nouveau local. Pour l'instant, ce n'est pas possible mais je ne les ai pas oubliés et je travaille dessus. Je les remercie d'avoir accepté ma proposition de déménager.

Approuvée à l'unanimité

Pour : 31

Abstention : 0

Contre : 0

DCM 24-12-111 Subvention exceptionnelle destinée à l'association « Les Chœurs mêlés »

M. le Maire donne la parole à Mme JOURDANNEAU-FORT

MME JOURDANNEAU-FORT – Nous avons la mise en place de spectacles musicaux, chorales au titre de l'année 2024 organisée par l'association « Les Chœurs mêlés » et elle n'avait pas reçue de subvention cette année. Je crois qu'il y avait eu un petit bug informatique et elle n'avait pas fait de réclamation suite à ce bug. Cela a été corrigé et fait. Et donc, il est demandé au Conseil municipal d'accorder le versement de cette subvention de 1 500 € au profit de l'association « Les Chœurs mêlés ».

Approuvée à l'unanimité

Pour : 31

Abstention : 0

Contre : 0

DCM 24-12-112 Adhésion du théâtre D. Cardwell et du Café Cultures au dispositif du Pass Culture

M. le Maire donne la parole à Mme JOURDANNEAU-FORT

MME JOURDANNEAU-FORT – Ça c'est une mesure qui est très intéressante et peu connue, c'est le Pass Culture. Le Pass Culture pour les jeunes qui donne accès à la culture en fonction de leur âge ; à 15 ans ils ont le droit à 20 €, à 16 ans ils ont droit à 30 €, à 17 ans 30 €, 18 ans 300 € et ils ont une durée pour les dépenser de 24 mois. Ce Pass Culture pourtant mal connu permet à ces jeunes de pouvoir accéder à tout un tas de propositions culturelles et nous avons trouvé qu'il serait tout à fait intéressant de faire adhérer le Théâtre D. Cardwell à cette mesure du Pass Culture afin que les jeunes puissent payer avec ce Pass leur entrée pour la programmation qui est proposée. Vous avez également une autre mesure qui est elle aussi peu connue mais on se charge bien sûr d'en faire la promotion et la communication avec un crédit collectif pour les élèves de la 6^{ème} à la Terminale puisqu'il y a un montant de crédit par classe qui est alloué et qui permet également de faire une accession à des spectacles culturels que nous proposons. Sur le plan pratique pour adhérer au Pass Culture, les structures culturelles doivent s'inscrire sur une plateforme Pass Culture Pro et ensuite vous avez un délai de remboursement qui est fait pour les offres individuelles et collectives de 1 à 3 semaines. Donc il est demandé au Conseil municipal d'autoriser l'adhésion du Théâtre D. Cardwell et du Café Cultures au dispositif Pass Culture pour les offres individuelles et collectives afin d'augmenter la fréquentation du Théâtre et du Café Cultures par les publics jeunes et familiaux, de favoriser également l'accès des collégiens, des lycéens du territoire à la programmation des espaces communaux, de développer les partenariats culturels avec les établissements du second degré, de diffuser une image moderne et dynamique du théâtre et du Café Cultures auprès du jeune public qui malheureusement est encore bien trop méconnu d'augmenter les recettes de la Ville et de veiller à la fréquentation du jeune public. Ce que nous essayons de faire déjà depuis quelques années avec succès puisque nous augmentons le taux d'occupation de nos espaces d'une manière conséquente.

Approuvée à l'unanimité

Pour : 31

Abstention : 0

Contre : 0

DCM 24-12-113 Application d'une offre tarifaire spéciale pour les spectacles communaux destinée aux élèves du Conservatoire de Draveil ainsi qu'à leurs accompagnants et professeurs

M. le Maire donne la parole à Mme JOURDANNEAU-FORT

Mme JOURDANNEAU-FORT - Toujours dans l'histoire de l'application d'une offre tarifaire spéciale pour les spectacles communaux destinée aux élèves du Conservatoire de Draveil ainsi qu'à leurs accompagnants et professeurs l'idée en fait est de dynamiser les relations entre le Conservatoire et la Ville de Draveil avec ces espaces culturels et nous avons remarqué en fait que les élèves du conservatoire ne venaient pas tant que ça aux propositions que nous faisons théâtrales ou musicales en dehors des spectacles qui sont eux-mêmes pour leur programmation. Donc, nous avons décidé de vous proposer une nouvelle mesure qui vise à apporter aux enfants, aux élèves participants un tarif spécifique avec le tableau qui vous est joint. Vous avez les deux types de tarifs : les tarifs tout public et les tarifs jeunes enfants. Donc la gratuité pour un professeur qui accompagne un groupe d'élèves ou les élèves accompagnés par un de leur parent. Et cela permettra nous le pensons de faire connaître le théâtre et de redynamiser l'ensemble de la collaboration entre le conservatoire et la Ville de Draveil.

Approuvée à l'unanimité

Pour : 31

Abstention : 0

Contre : 0

DCM 24-12-114 Prêt de salles communales aux associations à titre gracieux (service des sports)

M. le Maire donne la parole à M. BATTESTI

M. BATTESTI – Bonsoir, le principe est le même que ce que vous avez pu entendre tout à l'heure c'est l'accord à titre gracieux de prêt de salles pour les associations à destination du sport sur la Ville de Draveil. J'espère que vous ferez gré à vous donner l'ensemble de la liste, j'imagine que vous avez lu le document.

Approuvée à l'unanimité

Pour : 31

Abstention : 0

Contre : 0

DCM 24-12-115 Subvention exceptionnelle 2024 pour l'association DRAVEIL TRIATHLON

M. le Maire donne la parole à M. BATTESTI

M. BATTESTI - Ecoutez, j'imagine que vous en avez fait la lecture la plus complète et assidue concernant ce qui s'est passé pour cet athlète qui a participé à l'AIRO MAN à Hawaï. Il est revenu bien bronzé, un regard très sympathique et c'était vraiment un bon moment pour lui de représenter non seulement le triathlon de la ville mais de participer à une course de fou car le triathlon c'est quand même particulier de faire ça entre la natation, la course et le vélo. Ce sont des grands costauds, on va dire ça comme ça.

Approuvée à l'unanimité

Pour : 31

Abstention : 0

Contre : 0

DCM 24-12-116 Avance de subventions aux associations - Année 2025

M. le Maire donne la parole à Mme JOURDANNEAU-FORT

M. LE MAIRE – Vous savez que l'on avance les subventions aux associations qui ont une dotation de plus de 23 000 euros. Il y en a deux, il s'agit de l'Amicale du personnel et Draveil Football Club. On leur verse avant le passage du budget où on vote les subventions aux associations 30% du montant. L'Association de l'Amicale du personnel c'est 15 300 € et Draveil Football Club c'est 11 400 €

Approuvée à l'unanimité

Pour : 31

Abstention : 0

Contre : 0

DCM 24-12-117 Changement de lieu du séjour au ski

M. le Maire donne la parole à Mme HIDRI

Mme HIDRI – Je rappelle que l'on avait voté au sein du Conseil municipal du 3 octobre l'approbation pour un séjour au ski qui concernait les jeunes des Mazières, on en parlait tout à l'heure. Le séjour au ski était prévu initialement à la Norma mais le chalet est en réfection donc c'est uniquement un changement de lieu du séjour au ski qui vous est proposé. Le séjour au ski aura lieu au Grand Bornand.

Approuvée à l'unanimité

Pour : 31

Abstention : 0

Contre : 0

DCM 24-12-118 Adhésion à la Fédération des Centres sociaux du 91

M. le Maire donne la parole à Mme HIDRI

MME HIDRI – Je mets le quartier des Mazières en exergue ce soir. C'est un quartier avec lequel nous travaillons beaucoup en ce moment puisque nous sommes en projet de reconfiguration comme vous avez pu le dire tout à l'heure les locaux de la réussite éducative ont maintenant ouvert pour les enfants du quartier. C'est vraiment une grande avancée et le chantier sur lequel nous travaillons actuellement avec l'ensemble des équipes et des services que je remercie consiste à faire passer la Maison de quartier en Centre social. Nous avons fait le choix de coconstruire ce gros projet avec l'ensemble des habitants, la Maison de quartier et d'être accompagnés de la Fédération des Centres sociaux du 91 avec une adhésion au prix très modique qui aura au moins pour bénéfice de nous accompagner pour cette préfiguration en Centre social mais nous accompagner pour la suite je l'espère, nous l'espérons tous de la vie du futur Centre social qui viendra structurer et animer le quartier des Mazières.

M. RAGUENES – Juste une précision, les Centres sociaux jusqu'à aujourd'hui pour la politique de la ville étaient gérés par la Communauté d'agglomération et je voulais savoir si le futur Centre social des Mazières sera géré conjointement en partie par l'Agglomération.

MME HIDRI – Le Centre social des Bergeries est géré par l'Agglo car il est en fait sur deux communes Vigneux-sur-Seine et Draveil mais la Maison de quartier qui va devenir un Centre social étant exclusivement à Draveil sera gérée exclusivement au niveau de la Ville et c'est pour cela que nous menons ce grand chantier. C'est un chantier très important, je tenais à le dire. Nous souhaitons vraiment associer tous les habitants de la Ville car c'est avant tout leur Centre social donc ils seront concertés et rien n'est construit à présent. Nous allons nous nourrir de cette concertation pour que la ville puisse être au plus près de leurs besoins.

Approuvée à l'unanimité

Pour : 31

Abstention : 0

Contre : 0

M. LE MAIRE – Merci. On va passer aux questions orales. Il y a 3 questions posées par Draveil Transition Démocratique, Ecologique et Sociale.

Question orale n°1 : Grève en cours au sein des services municipaux

M. GUIGNARD - Le mois de février avait été marqué par des mouvements de grève au sein des services municipaux. Les discussions entre la ville et les représentants syndicaux avaient donné lieu à la signature d'un protocole de sortie de grève le 08/02/2024, qui avait d'ailleurs été approuvé par le Conseil municipal du 29/02/2024. Le point 3 de ce protocole était le suivant : *La mise en place d'un dialogue pour :*

- *Etudier les possibilités de pérennisation des contrats*
- *Etudier la refonte du RIFSEEP et des primes par métiers*
- *Poursuivre les actions pour l'amélioration des conditions de travail : condition et cadre de travail - amplitude horaire et annualisation*

A partir d'aujourd'hui, les services municipaux sont de nouveau en grève sur la base de ces mêmes

revendications. Pourriez-vous nous indiquer :

- d'une part, quelles actions concrètes vous avez menées depuis neuf mois sur les sujets prévus par le point 3 du protocole du 08/02/2024 ?
- d'autre part, quels nouveaux engagements vous allez prendre suite à cette nouvelle mobilisation ?

M. ROUSSET – Je vais vous répondre sous couvert de mes collègues de la petite enfance et de l'enfance qui ont beaucoup œuvré et qui œuvrent au quotidien. Moi ce qui me désole c'est quand le politique national vient, prime, prend le dessus sur le local en disant que rien n'a été fait. C'est quelque chose que l'on ne peut pas entendre surtout quand on sait que le mouvement de grève va surtout pénaliser avant tout les enfants et les familles. Juste pour être très précis à votre question avec une liste exhaustive ou plus exhaustive en tout cas car elle ne sera pas complète. Petit rappel sur ce qui a été fait quand même par rapport à ce protocole mais ce n'est pas parce qu'il y a eu un protocole que la Ville a fait des choses. Je tiens quand même à le rappeler c'est que la Ville avait déjà fait beaucoup de choses pour les agents en amont, que beaucoup de chantiers avaient été lancés avec les agents et sur les sites et donc nous n'avons pas attendu qu'il y ait un protocole pour faire quelque chose pour nos agents. Ça déjà c'est important de le rappeler. Maintenant, oui suite à la grève il y a eu le versement de la prime exceptionnelle du pouvoir d'achat qui a été versée en mars 2024. Donc pour soutenir le pouvoir d'achat de nos agents municipaux, c'est un effort conséquent financier et d'ailleurs vous avez pu le voir qu'aujourd'hui nous faisons une délibération modificative spéciale. Nous avons revalorisé des primes d'indemnité IFSE. Je vous rappelle juste que l'IFSE c'est la partie fixe du RIFSEEP donc le régime indemnitaire de la fonction publique. Depuis que nous sommes en poste et notamment avec M. le Maire, cela a été une demande de M. le Maire lorsqu'il m'avait confié cette délégation, nous avons déjà travaillé sur l'IFSE de nos agents sur plusieurs secteurs. Donc nous n'avons pas attendu qu'il y ait un protocole. Maintenant depuis ce protocole, il y a une décision importante qui a été prise et qui a été mise en application depuis septembre 2024, c'est décidé de fixer un IFSE minimum de 100 euros pour l'ensemble de nos agents qui n'étaient pas aux 100 euros. Et ça a bénéficié à 262 agents et il fallut en plus rester dans les capacités budgétaires de la Ville. Sur la pause méridienne, il y a eu des renforts, 16 agents supplémentaires qui ont été mobilisés et qui sont maintenus pour garantir l'encadrement renforcé des enfants durant le temps du repas. Je tiens aussi à rappeler il y a eu la mise en place de la Charte des ATSEM. Ça c'est un document qui est très important, qui est lié à renforcer l'accompagnement de nos professionnels dans le cadre de l'encadrement des jeunes enfants. Donc, cette charte a été élaborée en étroite collaboration avec l'inspectrice à l'époque et l'inspecteur aussi avant de l'éducation nationale. Ce n'est pas la Ville qui a décidé de faire cette Charte, cette Charte elle avait été lancée en amont avec l'ensemble des ATSEM. Cette Charte est mise en application. Au niveau de la petite enfance, il y a une véritable collaboration avec les directrices de crèche pour identifier et répondre aux besoins spécifiques des structures malgré les contraintes actuelles. D'ores et déjà, afin d'assurer un accueil adapté aux enfants, nous avons mis en place une réorganisation des structures et de leurs horaires en fonction des effectifs présents. Et pour palier surtout les absences et renforcer les équipes, nous avons un recrutement de 5 auxiliaires de puériculture qui a été lancé. Ce qui nous permettra de garantir un soutien opérationnel dans les crèches. Autre aspect que nous avons déjà bien avancé mais nous n'avons pas attendu le protocole c'est le dialogue et la formation, il y a eu un budget de 130 000 euros quand même qui est alloué à la formation professionnelle et à la sécurité de nos agents. Il y a eu beaucoup de formations qui ont été initiées par la DRH de la Ville et ça représente tout de même ce budget assez conséquent de 130 000 euros.

Et nous poursuivons, c'est un engagement que nous avons et que nous maintenons, que nous travaillons en lien avec les représentants syndicaux. Voilà quelques exemples et aujourd'hui nous ne pouvons que regretter cette situation vis-à-vis des parents et vis-à-vis des enfants qui sont pris en otages très clairement. La situation peut être dramatique pour les enfants et les parents. Dire que la Ville n'a rien fait, elle a fait beaucoup de choses, elle va poursuivre et j'espère toujours en collaboration avec les représentants syndicaux.

Question orale n°2 : Avenir du cinéma L'Orangerie

MME BELLAY - Le cinéma L'Orangerie de Draveil est fermé depuis près de sept ans et nous attendons tous et toutes sa réouverture. Le 28 juin 2021, le Conseil municipal vous avait autorisé à signer une convention fixant les modalités de partenariat entre la commune de Draveil et une société, la SAS CINEMAS DRAVEIL, future exploitante du cinéma L'Orangerie de Draveil. La convention prévoyait une subvention de la ville de 150 000 € en investissement initial, et de 70 000 € en exploitation par an. Le 20 janvier 2022, face aux surcoûts des travaux préalables à la réouverture, le Conseil vous avait autorisé à signer un avenant à la convention. La ville avait alors doublé sa participation en investissement, la portant à 300 000 €. Depuis plusieurs mois, nous avons compris que le projet avec SAS CINEMAS DRAVEIL était arrêté. Vous nous aviez indiqué que la

réouverture du cinéma demeurerait votre objectif. Pourriez-vous nous indiquer :

- d'une part, quel est le nouveau projet pour le cinéma ? dans quel calendrier ?
- d'autre part, quelles ont été les sommes versées par la ville à la SAS CINEMAS DRAVEIL ? sur cette somme, quelle partie permet d'avancer le nouveau projet, et quelle partie est pour ainsi dire "perdue" ?

M. LE MAIRE – le cinéma va être réhabilité en partenariat avec la Communauté d'agglomération. En effet, nous avons eu une discussion avec la Communauté d'agglomération dans le cadre d'une reprise du cinéma. Les discussions se font avec Paris-Jardins car il faut savoir que le bâtiment appartient à Paris-Jardins et n'appartient pas à la Mairie. Entre Paris-Jardins et l'Agglomération, c'est nous qui travaillons avec eux dans ce sens-là. L'agglomération avec laquelle nous travaillons sur cette reprise depuis plusieurs semaines et je maintiens ce qui est noté, je tiens à ce que nous ayons un cinéma à Draveil. On fera tout pour que ce cinéma reparte dans de bonnes conditions et que l'on puisse l'ouvrir le plus rapidement possible.

Question orale n°3 : Ile de Loisirs du Port aux Cerises

MME BOERI-CHARLES - La ville de Draveil est membre depuis l'origine du Syndicat Mixte d'Exploitation et d'Aménagement de l'Ile de Loisirs du Port aux Cerises. Après cinq années marquées par une gestion défailante du délégataire, pourriez-vous nous préciser l'état d'avancement du prochain contrat ? Nous souhaiterions des informations détaillées, notamment concernant le calendrier de réouverture de la piscine, avec un engagement ferme de votre part pour son ouverture dès 2025.

M. BATTESTI – Juste deux à trois petites précisions. L'Ile de loisirs n'est pas une piscine, c'est un espace de baignade donc cela n'a rien à voir avec une piscine. Effectivement EQUALIA, via sa société MINOS SATELITE a posé d'énormes difficultés depuis sa prise de fonction et cela ne s'est pas arrangé avec le temps. Preuve en est c'est que l'année dernière non seulement il y a eu une négligence de leur part, il y a eu dépôt de plainte. Ça a coûté pas loin de 600 000 euros de réfection justement pour l'espace nautique et ce bassin ludique. Tout a été refait et surprise cette année, ils ne se sentaient pas en capacité d'exploitation parce qu'ils estimaient que c'était trop coûteux comme tout ce qui est lié aux bassins ludiques ou aux piscines, ça coûte très cher. Sous l'impulsion de la Région, il y a un projet qui avait été lancé qui s'appelait « réinventons les Iles de loisirs », vous le savez. Il y a eu la création d'une SEM qui a été en charge sur plusieurs Iles de loisirs de voir ce qu'il était possible de faire pour exploiter ou déléguer à une SEM. Nous sommes passés par toutes les phases de négociations possibles et inimaginables car c'était très protocolisé. A chaque fois, il a fallu prendre des décisions pour avancer, nous allons continuer les négociations jusqu'à une fin de non-recevoir puisque les coûts d'exploitation et de fonctionnement étaient trop coûteux. Il était inconcevable par un nouveau système puisqu'au départ la SEM était là pour faire des économies d'échelle dans le fonctionnement et éventuellement dans la mutualisation de certaines choses. Ce n'est pas le cas sur toutes les pièces qui ont pu être apportées à tous les membres du SMAEG que je remercie d'ailleurs pour leur assiduité. J'ai rencontré le Maire de Draveil et le Maire de Vigneux très récemment pour leur expliquer le point de situation et de savoir où on en était par rapport à ça. Ils ont été du même avis tous les deux. J'ai une visio aussi prévue avec le Maire de Juvisy sous peu, le 10 pour entériner toutes ces situations. Ceci étant dit, nous avons eu à entériner et prendre des décisions au niveau du SMAEG la semaine dernière, à l'unanimité les membres du SMAEG ont rejeté le choix d'une SEM. Donc à partir du 31 décembre, il n'y aura pas de SEM. Ce sera une reprise en Régie au 1^{er} janvier 2025. Si nous étions en SEM, on avait entre 8 à 14 personnes qui se retrouvaient redispachés de différentes manières puisque se sont quand même des fonctionnaires d'Etat et moi le premier je n'étais pas d'accord sur cette situation et j'ai eu l'approbation totale des représentants du SMAEG. Donc cela veut dire qu'au 1^{er} janvier, tous les fonctionnaires seront en place. Je les ai tous rencontrés, l'activité va continuer. La seule activité où il y aura débat et qu'à ce jour il n'y a pas de positionnement de qui que ce soit sur le sujet parce que c'est très coûteux, c'est l'espace baignade. Je le répète ici que quand vous ouvrez un espace baignade c'est entre 350 000 et 400 000 euros dès que vous tournez la clé pour commencer à démarrer. Aujourd'hui, il suffit de regarder l'actualité nationale, pour les budgets, personne ne sait où on va. Moi ce que je veux c'est que l'Ile de loisirs perdure comme tous les membres du SMAEG, n'oubliez pas que nous sommes la seule Ile de loisirs enclavée en milieu urbain avec ses spécificités. On est dans un cadre privilégié. Il faut privilégier ce cadre et le faire perdurer dans de bonnes circonstances d'accueil pour tous les publics. N'oubliez pas que c'est la première destination de l'Essonne. Sachez que sur un plan économique, il y a eu des décisions qui sont prises au niveau du Département, on est en train de suivre un peu ce qu'il en est à ce sujet et nous verrons la suite du débat concernant justement ces attributions de versement car ne l'oubliez pas le Département verse 75% du fonctionnement.

MME BOERI-CHARLES - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je tenais à vous faire part de ma démission à venir de ce conseil. Elle n'interviendra que dans deux mois, mais ne sachant pas quel sera le calendrier des prochains conseils, je préférais saisir l'occasion d'en parler dès aujourd'hui. Je rejoindrai en effet en février 2025 le corps de la magistrature. Comme je ferai partie de l'autorité judiciaire, il m'apparaît nécessaire de prévoir de démissionner à cette date de mon mandat électif au nom de la séparation des pouvoirs. Je demeurerai très attachée à Draveil et aux sujets que j'aurai portés pendant près de 5 ans, avec mon groupe. Groupe en lequel j'ai toute confiance pour poursuivre l'action et faire vivre la démocratie à Draveil. Je vous adresse, Monsieur le maire, mes chers collègues, un peu en avance certes, mes salutations républicaines. Ma dernière adresse, et la plus importante en somme, va aux Draveillois et Draveilloises, qui sont la raison d'être de cette assemblée et des nécessaires débats qui s'y tiennent.

M. LE MAIRE – Je vais juste dire un petit mot vous concernant même si nous n'étions pas d'accord sur beaucoup de sujets, je pense que j'ai apprécié votre travail surtout avec moi dans les CAO. Vous avez fait un très bon travail, vous avez travaillé et j'étais tout à fait en accord sur vos remarques tout le temps. Et je tenais à dire, même si je n'étais pas d'accord sur certains domaines, dans certains domaines vous étiez de qualité Madame et je vous en remercie.

M. le Maire remercie les membres de l'assemblée et clôt la séance.
La séance du Conseil est levée à 20h28.

Mme TZAREWSKY Aurore
Secrétaire de séance



M. PRIVAT Richard
Maire de Draveil



*Les délibérations et la liste des délibérations sont consultables en Mairie, au Secrétariat Général,
aux heures d'ouverture des bureaux*